



Rappel : l'Actu de l'Éduc est un outil en direction des sections qui doit servir à alimenter les lettres en ligne ou les publications papier.

ECOLE

➤ Nouvelle organisation : le SE défend les enseignants jusqu'au bout du processus réglementaire

Septembre 2007 : le Ministre annonce sur TF1 la suppression des cours le samedi matin et la réaffectation des heures libérées pour du soutien aux élèves en difficulté. Pour les enseignants cela équivaut à un service hebdomadaire de 24h de classe, 1h de concertation (« la 27ème heure ») et 2h de soutien soit 72h par an !

Au cours des réunions du protocole de discussions, nous avons agi pour contrer au maximum les aspects négatifs et faire avancer, dans ce cadre contraint, nos demandes sur la responsabilisation et l'initiative des équipes ainsi que celle de plus de temps de concertation dans notre temps de service.

Le processus réglementaire est maintenant clos, plus de 10 mois après l'annonce de Xavier DARCOS. Ce sont maintenant deux décrets et deux circulaires d'application qui donnent le « la » pour la mise en œuvre de la nouvelle semaine scolaire, de l'aide personnalisée et du nouveau service des enseignants.

Après avoir signé le relevé de conclusions âprement discuté, le SE-UNSA est allé jusqu'au bout du processus de négociations en obtenant, fin juillet, la rédaction de la circulaire sur le service des enseignants qui vient parachever l'ensemble des discussions avec le Ministère depuis février. Cette circulaire reste insatisfaisante pour les maîtres-formateurs et les directeurs, mais nous avons poussé le Ministère à un compromis alors qu'il semblait arc-bouté sur ses propositions initiales. Sans l'action du SE-UNSA, c'est le scénario Darcos qui se serait appliqué de bout en bout ! Pour avoir une vision complète du dispositif et des pistes d'organisation, nous tenons à votre disposition « 108h : cap vers la rentrée 2008 ».

➤ L'accompagnement éducatif à l'école à la rentrée 2008

L'accompagnement éducatif fait son entrée dans les écoles élémentaires situées en Réseau Ambition Réussite ainsi que dans les écoles volontaires situées en zone « ordinaire ». Il concernera chaque jour durant deux heures les élèves volontaires du CP au CM2 et prendra la forme d'aide au travail scolaire, d'activités artistiques et culturelles ou d'activités sportives. L'encadrement sera assuré par des enseignants volontaires, des assistants d'éducation (cela entrera désormais dans le cadre de leurs missions), des intervenants extérieurs... mais aussi des non-enseignants, des étudiants, des parents, des bénévoles, etc. Bref, un peu tout le monde !

Comme bien souvent, ce dispositif n'a fait l'objet d'aucune concertation préalable et de ce fait, plusieurs questions ont été complètement éludées. Le directeur se retrouve cheville ouvrière du dispositif et endosse des responsabilités nouvelles. Les maires vont se retrouver très sollicités (utilisation de leurs locaux, du matériel et des équipements de l'école, conséquences sur l'organisation du ménage, responsabilité ...). Enfin le plus grand flou règne autour des modalités d'inscription des élèves, les procédures de recherche d'associations agréées ou encore le cahier des charges d'un « responsable de site ».

Le SE-UNSA est favorable à un accompagnement éducatif dont l'objectif est bien de susciter, d'entretenir, de redonner l'envie d'apprendre. Il ne doit pas être confondu avec le soutien scolaire et l'aide aux élèves en difficulté qui sont des missions de l'école et qui doivent s'effectuer dans le temps scolaire.

Encore une fois c'est à la hussarde que tout cela se met en place, au mépris de la réalité du terrain, des besoins des personnels et de la charge de travail qui va retomber de fait sur le directeur et l'équipe enseignante.



➤ Nouvelles évaluations en 2008 / 2009

S'il est un domaine en perpétuelle évolution, c'est bien celui des évaluations des élèves commandées par le ministère ! De nouveaux protocoles nationaux permettant de dresser un bilan des acquis des élèves et construits en référence aux nouveaux programmes de l'école primaire sont proposés aux maîtres de CE1 et de CM2. Les élèves de CM2 devraient être évalués en français et en maths en février, ceux de CE1 en mai, précise-t-on à la DGESCO, « afin de laisser le temps aux enseignants de mettre en place des actions de soutien individualisé: deux heures de soutien par semaine et des stages de remédiation pendant les vacances ». Les résultats seront communiqués aux parents et serviront aussi de base à l'inspection des enseignants. « Ceux-ci ne seront pas évalués sur leurs "pratiques pédagogiques", mais sur la progression enregistrée par les élèves », assure-t-on à la DGESCO. La confusion entre évaluation des progrès des élèves et évaluation des enseignants et des écoles peut s'avérer redoutable ! Notre ministre ferait bien de tirer les leçons de l'expérience britannique : un récent rapport parlementaire y met en évidence l'effet négatif des tests nationaux sur les acquisitions des élèves.

COLLEGE

➤ Programmes, compétences et socle commun : une occasion manquée

Pas moins de neuf programmes de collège, auxquels on peut ajouter l'enseignement de l'histoire des arts, ont été mis en consultation, puis soumis à l'avis du Conseil Supérieur de l'Education (séance du 3 juillet) avant leur mise en application à la rentrée 2009. C'était là une occasion unique de faire avancer la logique du socle commun et de valoriser une entrée par les compétences. On le sait, l'intégration de l'entrée par les compétences est très variable selon les disciplines. Certaines, comme l'EPS et les SVT, ont déjà beaucoup avancé sur ce chemin. D'autres sont jusque là restées à l'écart du mouvement et étaient particulièrement attendues : les enseignants de français et d'histoire-géographie en particulier demandaient des programmes enfin adaptés. Les nouveaux programmes ne constitueront pas des supports professionnels performants de ce point de vue. On peut même dire que les programmes de français, répondant à une commande politique de retour à des pratiques traditionnelles, s'éloignent résolument de la logique des compétences complexes qui font sens pour se focaliser sur des apprentissages fragmentés qui ne seront pas en mesure de faire progresser tous nos élèves en compréhension et en expression. Le poids de traditions disciplinaires séculaires l'a largement emporté sur le besoin de rénovation des contenus du collège, pourtant indispensable à la démocratisation. Le SE-UNSA le regrette profondément.

EPS

➤ Nouveaux programmes de collège : L'EPS ancrée définitivement dans le socle commun

Le SE-UNSA a soutenu les nouveaux programmes de collège pour l'EPS au Conseil Supérieur de l'Education du 3 juillet 2008. En effet, ils marquent une évolution positive en mettant en avant des objectifs éducatifs globaux plutôt que des objectifs strictement liés aux techniques sportives et à la performance. Surtout, ils ancrent définitivement l'EPS dans le socle commun, en soulignant la contribution essentielle de cette discipline à l'acquisition de nombreuses compétences de ce socle. Ce programme, élaboré dans la transparence et la concertation avec les organisations représentatives, parvient à réconcilier les deux composantes historiques de l'EPS, les courants culturalistes et développementalistes. Il constitue un véritable projet de formation de l'élève au plan physique, artistique sans négliger les apports culturels du sport et la dimension citoyenne. Il s'inscrit dans une continuité éducative de l'école primaire au lycée et devrait permettre aux élèves de construire un parcours cohérent. La liste nationale et ses compétences attendues permettront d'homogénéiser les pratiques sans pour autant les uniformiser.



ORIENTATION

➤ Conseillers d'orientation : chronique d'une mort annoncée ?

Dans un rapport du Haut Conseil de l'Education, publié le 9 juillet sur l'Orientation Scolaire, les Conseillers d'orientation-psychologues font figure une fois de plus, de boucs émissaires. Alors que la première partie du rapport porte un diagnostic plutôt lucide sur les défauts du système éducatif, pas une seule recommandation pour remédier à l'orientation par l'échec. En revanche, on se demande bien en quoi mettre un terme au recrutement des COP ou diluer les services dans des guichets uniques constituent des réponses appropriées au diagnostic posé. Le processus d'orientation serait une démarche trop coûteuse, ne répondant pas aux besoins économiques immédiats, affirme ce même rapport. A vouloir simplifier les problématiques, le HCE passe à côté de la complexité de l'orientation et de l'élaboration du projet personnel de l'élève. L'orientation, si elle est certes l'affaire de tous, doit demeurer une mission confiée à des professionnels compétents, les COP. Faire l'économie de la psychologie, c'est nier une dimension essentielle du processus de construction du jeune en devenir. Le SE-UNSA revendique la relance des recrutements des COP, leur maintien dans les CIO, et le développement du service public gratuit d'orientation.

ORIENTATION (collège et lycée)

➤ Parcours de découverte des métiers et des formations

Une circulaire définissant les objectifs et précisant la mise en œuvre d'un « parcours de découverte des métiers et des formations » tout au long de la scolarité secondaire des élèves est parue au BO du 11 juillet 2008. Ce parcours se mettra en place dans les établissements volontaires à la rentrée 2008 et sera généralisé à la rentrée 2009. Pas de découverte professionnelle pour tous, pas de temps spécifique consacré à l'éducation aux choix, on continuera à bricoler sur les heures de vie de classe. A moins que l'accompagnement éducatif ne soit une fois de plus la solution miracle ! Sur le fond, on ne peut que regretter que le ministère continue à confondre information et orientation : la multiplication de mini-stages ne suffira jamais à élaborer un projet personnel. Mais l'admettre serait reconnaître que les COP sont indispensables : pas dans l'air du temps au ministère !

LYCEE

➤ Réforme du lycée : les conditions de la réussite.

Le ministre de l'Education Nationale a présenté à la presse le 17 juillet les contours de la réforme du lycée général et technologique. Les pistes évoquées pourraient déboucher sur une réforme substantielle.

Quelles sont les propositions avancées ? Tout d'abord, une seconde de détermination « réhabilitée » grâce à une organisation des enseignements permettant une véritable construction des choix pour les élèves ; ensuite, un cycle terminal qui remplace les filières par des « parcours guidés, plus ouverts, davantage polyvalents, moins exposés à des hiérarchisations implicites » ; des enseignements répartis en trois grands blocs, enseignements généraux, enseignements complémentaires, enseignements et activités d'accompagnement dans des proportions différentes en seconde et dans le cycle terminal ; enfin, une architecture modulaire, l'unité de base étant de 3 heures semestrielles, envisagée dans un premier temps pour les enseignements complémentaires et les activités d'accompagnement.

Des propositions intéressantes qui s'inscrivent dans la logique de la réflexion menée par le SE-UNSA pour une démocratisation réussie du lycée, mais un projet qui ne peut réussir qu'à certaines conditions. Tout d'abord, un calendrier permettant d'approfondir la réflexion qui doit inclure les contenus des enseignements, un calendrier permettant la consultation des enseignants et de l'ensemble de la communauté éducative, un calendrier permettant également de préparer la mise en place de la réforme par la formation des enseignants. Ensuite, des moyens pour une mise en œuvre réussie : pas question de faire des économies budgétaires le fil conducteur de la réforme ! L'amélioration des conditions d'enseignement, en particulier en classe de seconde, est une des clés d'une plus grande réussite des lycéens. Enfin, le service des enseignants peut évoluer dans le contexte de la réforme mais toute mission nouvelle devra être reconnue dans ce service. Pas de multiplication des heures supplémentaires, place au travail en équipe intégré dans le service dont la définition doit rester hebdomadaire.

Le SE-UNSA sera une force positive de propositions lors de la réunion multilatérale qui se tiendra le 27 août au ministère avec les organisations syndicales.